



2026



Pour les professionnels du paramédical

Salariés du secteur public ou privé

Libéraux

Aides-soignants, auxiliaires de puériculture, infirmiers, manipulateurs en électroradiologie médicale, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, psychomotriciens,...

Cette liste n'est pas exhaustive, nous consulter.

www.aias.fr

Téléphone : 04 50 45 10 78

Email : contact@aias.fr

Les garanties de l'AIAS s'adressent également aux sages-femmes et aux professionnels du social.

Parlez-en autour de vous !



30 route des Creusettes
74330 POISY

Association loi 1901

Professionnels du soin

Travaillez l'esprit tranquille !

Association Interprofessionnelle des Acteurs du Soin et du Social

L'AIAS est mandataire d'assurance immatriculé au registre de l'ORIAS sous le n°21007604 (www.orias.fr). Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances. Activité exercée sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr).

Contrats collectifs souscrits pour le compte des membres de l'AIAS auprès de Relyens Mutual Insurance pour les garanties Responsabilité Civile, Protection Juridique, Capital Main Active, d'Inter Mutuelles Assistance (IMA) pour la garantie Assistance Psychologique et auprès de la Mutuelle Interprofessionnelle des Professions du Soin et du Social (MIPS) pour les actions de prévention.

Les Documents d'Information sur les Produits d'assurance (IPID) et les notices d'information des contrats sont disponibles sur simple demande auprès de l'AIAS ou sur le site www.aias.fr



L'AIAS protège les paramédicaux depuis plus de 70 ans

Responsabilité Civile (RC)

Une couverture adaptée pour faire face aux risques encourus dans l'exercice de votre activité.

> Pour les salariés et les libéraux en cas de :

- ✓ plainte déposée par un patient à la suite d'un acte médical ;
- ✓ faute dans l'exécution des soins pratiqués au patient ;
- ✓ ...

Plafonds de garantie tous dommages confondus :

Pour les salariés :
8 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par an

Pour les libéraux :
8 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par an

Pour les étudiants :
3 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par an

- ✓ La défense pénale du professionnel en cas d'infraction suite à un fait dommageable couvert est également garantie.

> Pour les libéraux en cas de :

- ✓ chute d'un patient dans le local professionnel ;
- ✓ disparition d'objets appartenant au patient au sein du local professionnel ;
- ✓ détérioration d'un bien lors d'une intervention au domicile du patient ;
- ✓ ...

Plafonds de garantie tous dommages confondus :
7 500 000 € par sinistre et 10 000 000 € par an

Protection Juridique (PJ)

Un accompagnement juridique pour les litiges de votre vie professionnelle.

> Pour les salariés confrontés à :

- ✓ un litige avec un employeur ;
- ✓ un différend avec un organisme social, de prévoyance ou de retraite ;
- ✓ ...

> Pour les libéraux en cas de :

- ✓ litige avec un organisme social, de prévoyance ou de retraite ;
- ✓ différend avec l'administration fiscale relatif à la régularité de la comptabilité ;
- ✓ litige avec un fournisseur ou un concurrent et non garanti par la RCP ;
- ✓ ...

- Assistance téléphonique ;
- Recherche d'une solution amiable ;
- Prise en charge des frais de procédures dans la limite de notre barème ;
- Recours en responsabilité ;
- Possibilité d'être représenté par l'avocat de son choix sous réserve de l'accord préalable de l'assureur.

Assistance psychologique

Un soutien en cas d'évènement traumatisant dans le cadre de la vie professionnelle ou privée.

> L'organisation et la prise en charge de prestations selon la situation.

De 1 à 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien ;
et si nécessaire de 1 à 3 entretiens en face à face avec un psychologue clinicien.

Capital Main Active (CMA)

Une garantie accident corporel.

> La protection de votre outil de travail en cas de perte d'usage de la main ou d'un membre supérieur suite à un accident dans un cadre professionnel ou privé.

Capital de 10 000 € avec une indemnisation sur la base du taux réel d'invalidité tel que prévu par le barème AIAS (nous consulter).

2,1 millions d'accidents de la main chaque année.
Comment travailler sans ?



Les + de l'AIAS

> Une franchise prise en charge intégralement par l'AIAS à hauteur de 155 €.

L'AIAS toujours plus solidaire des professionnels du soin.

> Une couverture du remplaçant jusqu'à 30 jours/an.
(selon modalités prévues au contrat).

> Un interlocuteur unique.

L'AIAS, c'est une gestion personnalisée de votre dossier.

> Une association dédiée aux professionnels du soin et du social.

L'AIAS est administrée par ses adhérents, des professionnels en activité.